IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

1 PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; et se s'abonne pas pour moins d'un an.

A tout abonné qui ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion; la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un médecin quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Mercredi 11 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Louis Blanchard h. de c. l. et de Michel Blanchard h. de c. l. copropriétaire qui consent à la vente; L'esclave ci-après décrit:

Un nègre nommé Janvier, âgé de trente deux ans bon vent, marin employé à bord des bâtimens comme arrimeur, et ayant eu un bras démis, ce qui l'empêche de faire de fort ouvrages.—Conditions de la vente:—Comptant.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Tricou, St. Cyr, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 26 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres en exécution décret en date du onze février 1835, dans l'affaire de Joseph Barker contre les exécuteurs testamentaires de feu Thomas Compton, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession dudit Thomas Compton, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation et faisant l'encoignure des rues Constance et Laconrse, mesurant cent vingt pieds de face sur chaque rue, sur une profondeur. Cette propriété étant la même qui m'a été vendue par dit de James Armas, par acte passé devant William Christy, notaire public, en date du 31 [illegible]

Conditions de la vente:—$2200 et le frais payables comp. $2200 payables le 31 décembre 1835, $2000 payables le 31 décembre 1836 et $2000, payable le 31 décembre 1837, où le balance du prix s'il y en a comptant.

Par ordre de la cour,

21 fév W. F. C. DUPLESSIS, régistre.

PAROISSE D'ORLEANS

Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, 9 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, la propriété ci-après décrite, savoir: cinq terres appartenant en commun au défunt et William Harry Chase, (le dernier ayant consenti que les droits indivis propriétés soient vendus) situés au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans Pilié borné par les rues du Marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacaniers; lesdits terrains sont en carré et ont (mesure anglaise) chacun 25 pieds de face et 175 pieds de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et des Pacaniers et 159 pieds 9 pouces de profondeur et dechiques parallèles, ensemble toutes les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y attenant.

Cette propriété sera vendue conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur général, le 7 [illegible] déposé en l'etude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de cette propriété devra se charger des hypothèques de la somme de $1333 1-3 chacun, le 15 av. 1833 et payable à un, deux et trois ans, et la balance du prix à un, deux et trois ans de crédit [illegible] billets endossés à satisfaction, portant intérêt de six [illegible] du jour de l'adjudication, avec hypothèque spéciale [illegible] au parfait paiement. Par ordre de la cour

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 fév

COUR DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—vente par le register des testaments. Le mars 1835, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel, les esclaves suivants, savoir:

1°. Un nègre nommé THOMAS, âgé d'environ 25 ans, cuisinier et domestique de maison, lequel est recommandé d'après une clause du testament du défunt J. C. Michel, dont être affranchi dans cinq ans, à compter du 2 juin 1834.

2°. Une négresse nommée MARY, âgée d'environ 22 ans, cuisinière, laquelle suivant le même testament doit être affranchie dans 10 ans, à compter du 2 juin 1834.

Conditions de la vente: la moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des testes.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs. 4 fév

Succession de Henry Johnson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég. des testes.

BATAILLON D'ARTILLERIE

Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 8 du courant, à huit heures précises du matin, pour un exercice à feu au fusil. Tenue d'hiver.

Par ordre du major,

AD. SCHREIBER,

4 mars adjut maj

GARDES D'ORLEANS.—Attention!!—Les deux compagnies s'assembleront dimanche prochain, 8 du courant à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous. Exercice à feu—habit bleu, pantalon bleu.

L'appel se fera à 9 heures précises.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,

3 mars—5 sergt. major.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval, dimanche 8 courant! et se réunira à 9 heures du matin, à la place du cirque.

Par ordre du capitaine John Freret,

4 mars JAMES P. BRYAN, adj. maj.

EXCHANGE ON ENGLAND. For sale by

GEO VANCE & R. GAMBLE,

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE ET F. DUTILLET.

Ils vous vendra lundi 23 mars courant, à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à l'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, les biens ci-après, prévenant de ce dernier, savoir:

4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droite par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gauche par celle ci après décrite, ayant 30 pieds de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur, avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, rue Condé, attenant à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être décrit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon, aussi avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1, situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la Levée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de F. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, 6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriété de..... à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par celui ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profondeur et face à la première, sur lequel emplacement sont construits de vastes magasins en briques, couverts en ardoises, ainsi que les dits lots désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10. UN AUTRE TERRAIN situé à l'encoignure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou Chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant environ 31 pds de face à la rue de la Levée sur environ 112 pds de profondeur et face au Chemin à Coulisses. Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 pieds de large, ensemble la maison et cuisines en briques et à 3 étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, ou rue Clara, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pds de profondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, parfaitement finie, et la cuisine en bois et autres bâtisses qui s'y trouvent, ainsi, que ce terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Daunoy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'encoignur des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 56 pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13o. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations ci-devant David Olivier et Joseph Lommard, désignés sous les nos. 1, de l'Ilet no. 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Ilet no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14o. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg et que l'on sera connaître au moment de la vente.

15o. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, se trouve depuis la rue des Bons Enfants, jusqu'à la ligne qui se trouve à 40 arpents à partir du neuve.

16o. PLUSIEURS TERRES situées aux Atakapas et aux Opélousas, dans les paroisses St. Martin et St. Landry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte au moment de la vente.

Conditions: En outre de certaines conditions qui seront annoncées au moment de la vente, les propriétés situées rue Condé et à l'encoignure des Champs Elysées et de la Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836, un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1839, et un quart au 3 avril 1839; et toutes les autres propriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le tout en billets tirées et endossées à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encoignure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir; le premier lot pour $2000; et le no. 2 pour $1625, faisant un total de $3625, soumis à une rente de 6 pr. cent; en conséquence, les dits sept lots de terre seront vendus soumis au paiement du dit capital et de la dite vente, dans la proposition suivante, savoir: les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de rente annuelle; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de rente annuelle, payables à la dite corporation et aux termes de la vente primitive dont il sera donné connaissance au public au moment de la vente. Les actes de vente seront passés par devant Félix de Armas notaire.

2 mars—

$15 de Récompense.

Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre EDMOND, âgé d'environ 14 ans; teint clair, cheveux blonds, et peu crépus, yeux gris. Il avait à son départ un pantalon de drap gris et un bonnet de laine de même couleur; il a été rencontré à cheval à quelques lieues audessus de la ville et du même bord. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le ramènera au soussigné, ou le fera enfermer dans une des geoles de cet état.

BENJAMIN BUISSON,

18 fév—1m au faubourg Livaudais.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne il y a environ deux mois et demi, la mulâtresse nommée MELLY, appartenant à Monsieur Simon Dauré. La dite mulâtresse est d'environ cinq pieds, âgée de trente-cinq à trente six, figure grosse, bouffie, avec tache à la joue gauche, parlant anglais et un peu français. 19 fév

A VENDRE A L'AMIABLE.

LA BELLE MAISON à deux étages; située à l'encoignure de la Levée et de l'Esplanade, et celle située rue de la Levée, entre Esplanade et Quartier, adjoignant à la première.

UNE AUTRE MAISON située à l'encoignure des rues Bagatelle & Craps, ainsi que trois autres maisons qui se suivent dans la même rue Bagatelle.

UNE AUTRE MAISON dans la rue Marigny, No. 192.

Toutes ces maisons sont commodément distribuées et sont bâties en briques, excepté celle située dans la rue Marigny, portant le no. 192. Si d'ici au dernier jour du mois courant elles ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront mises à l'encan dans les premiers jours du mois d'avril.

Les personnes désireront les visiter peuvent s'adresser au soussigné, à l'encoignure Esplanade et Levée.

J. B. AZARETTO.

3 mars—1m

Débarquement du brick Commet, venant de Bordeaux et à vendre chez faye, rue Royale, No. 147, à dire prix modérés:—par L.

28 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,

40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;

100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1828;

6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;

12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres;

20 demi Jarraques Vinaigre 1ère marques.

23 fev PRE. LAFAYE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—vente par le register des testaments. Samedi, 14 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour le compte de la succession de feu Maurice Crowell, Peeclave BETSEY, âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour

W F C DUPLESSIS, reg des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. public, aux frais des acquéreurs. 11 fév.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Mercredi, 11 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Louis Foucher, les esclaves ci-après décrits, savoir: Ellick, nègre américain, âgé 24 ans, bon ouvrier; Zelia, négresse africaine, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse, et Célestin, nègre créole, âgé 21 ans, charretier, un peu jardinier et palfrenier.—Conditions de la vente:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spécial. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 30 janv.

COUR DES PREUVES.—Paroisse d'Orléans.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, 17 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Mercier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un lot de Terre situé rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 63 pieds 10 pouces, 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur 181 pieds 2 pouces de profondeur, mesure américaine, borné sur la ligne supérieure par la propriété de dame Pantevigne, et sur la ligne inférieure par la propriété de sieur de Pontalba.

Si la propriété ci dessus décrite ne rapporte pas le prix de l'estimation, elle sera de suite vendue selon les divisions des plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exposés à la Bourse, avant le jourdis de vente, savoir:

Le lot N°. 1, sur le plan dressé par Jh. Pilié, mesurant 21 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue de la Levée, 117 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de dame Pantevigne, et de l'autre par le lot N°. 2, du dit plan.

Le lot N°. 2 attenant au lot ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 3, attenant au lot N°. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Jh. de Pontalba, ayant la même largeur tout le long la ligne qui le sépare du lot N°. 2, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure à la ligne inférieure.

Conditions de la vente:—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement lesdits billets seront divisés en coupons.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs. 13 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 10 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à la Bourse à midi, pour le compte de la succession de feu Christophe Nagel, décédé; les esclaves et propriétés ci-après décrits, savoir.

ESCLAVES.

1°. Aimée, négresse âgée d'environ 60 ans, demeublanche de maison, infirme.

2°. Colestin, nègre, âgé de 50 ans, cigarier adonné à la boisson.

3°. Celia, négresse, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et son enfant Marie, négrillonne, âgée d'environ 4 mois.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et George son fils, âgé d'environ 20 mois.

5°. Jossé, nègre âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de sel propre à tout, mais se livrant à la passion de la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

Un Terrain situé en cette ville à l'encoignure des rues des Remparts et Domaine, ayant, mesure française, soixante trois pieds de face à la rue des Remparts, sur 86 pieds environ de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de 4 appartements, une galerie, 2 cabinets et deux cuisines en briques dans la cour dont une à étage et l'autre basse, laquelle propriété est vendue sujette aux frais des banquettes qui doivent être payées par l'acquéreur à la Corporation, qui les fait faire en ce moment.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant mesure française, 34 pieds environ de face à la rue du Maine, sur 63 pieds de profondeur; ensemble une maison en bois, composée de 4 appartements, galerie, 3 cabinets, et une cuisine haute également en bois.

3°. Un Terrain situé au-dessus de cette ville, rue Toulouse, entre les rues des Remparts et celle Bourgogne, maintenant occupé comme écurie par M. Labrouche Dozin, ayant (mesure française) 66 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble les bâtisses et hangars; ledit terrain sujet à une rente annuelle et perpétuelle de 60 piastres due à la Corporation de la Nouvelle-Orléans.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Erato et Nayades, et 120 pieds de face et profondeur sur la rue Erato; ledit terrain désigné par le no. 8, de l'Ilet no. 78 au plan dudit faubourg.

5°. Et un Ilet de Terre de forme irrégulière situé dans la ville de McDonough, de l'autre bord du fleuve, Paroisse d'Orléans, désigné par le no. 114, sur le plan de la dite ville, et borné par la rue Franklin et la rue Ptolomée et la Reserve.

Conditions de la vente:—Les esclaves en deux paiements égaux, à un crédit de 6 et 12 mois; et les propriétés foncières, en trois paiemens égaux, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Vente par le Register des testaments.—Vendredi 13 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Thomas P. Harper, les propriétés foncières qui suivent, savoir:—

1°. Un Terrain situé dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, et étant plus amplement désigné sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville daté le vingt neuf décembre 1829, par le terrain no. 5, situé à l'encoignure des rues Nuns et Religieuses, mesurant, quarante pieds de face sur la première, sur cent pieds 8 pouces, faisant face à la dernière, et borné d'un côté par le terrain no. 4, et de l'autre par le terrain no. 5, ensemble tous les privileges et dépendances qui y appartiennent.

2°. Un autre Terrain situé dans la paroisse de Jefferson dans le faubourg des Religieuses, dans le bloc renfermé par la rue des Religieuses, le chemin de Ste. Marie, la rue St. Amant et le chemin Ste. Félicité, dénommé par le no. 3 dans le bloc no. 8 A. sur le plan tiré le vingt troisième jour mai 1829, par Joseph Pilié, voyer, de la ville, ce plan se trouve dans le bureau de Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, ledit terrain mesure quarante huit pieds un pouce face, sur la rue des Religieuses, et quarante pieds de face sur la rue St. Amant, borné d'un côté par le terrain no. 2, sur la ligne s'étendant cent cinquante sept pieds, un pouce deux tiers dans la profondeur, et de l'autre côté par le terrain no. 4 sur une ligne s'étendant cent trente et un pieds, sept pouces un tiers, dans la profondeur (le tout d'après la mesure française.)

Conditions:—6 et 12 mois de crédit; pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, not pub., aux frais des acquéreurs. 10 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments.—Samedi, 21 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Joseph J. Trappan décédé, les propriétés foncières suivantes, savoir:

Propriétés Foncières.

1°. Un lot de Terre, no. 11 situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Religieuse, formant l'encoignure des rues de Félicité et Pritannée, mesurant 60 pieds, 6 pouces de face sur la rue de Félicité sur 107 pieds, 7 pouces de profondeur et face à la rue Pritannée, et 108 pieds 9 pouces et une fraction de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 10 et 60 pieds 10 pouces dans le fond, suivant la ligne qui le sépare du lot no. 21.

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le faubourg Religieuse paroisse Jefferson, et plus particulièrement désigné sur un plan tiré par Jph. Pilié, voyer de la ville, daté le 29 de décembre 1829 par le lot no. 21 mesurant (mesure française) 40 pieds de face à la rue Nonnes, sur 108 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 3 et 76 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, lesquelles lignes se touchent dans le fonds par une ligne mesurant 47 pieds, ensemble tous les privilèges qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments. Mercredi le dix-huitième de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St. Louis et Chartres pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, et à la folle enchère de Amédé Gardanes, Peeclave ci-après décrit, savoir:

Jean; nègre américain, âgé d'environ 25 ans, charretier depuis environ six ans dans ce pays, bon sujet. Conditions de la vente:—La moitié payable dans le mois de mars 1835 et l'autre moitié dans le mois de mars 1836, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 14 fev

LATOUR & DUCRET,

Pompiers et Chaudronniers, rue Jefferson, No. 17, entre Chartres et Levée.

ONT l'honneur de prévenir MM. les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'ils fabriquent et vendent toutes sortes de sucriers à sucre, à teinture et à suif, appareils distillatoires en tout genres, alambics à la Baumée, à Cornue et à la Chaptal.

Ils fabriquent également toutes sortes de pompes à puits, pompes élévatoires, à incendie et pour arrosage, baignoires, demi-bain et cylindres pour chauffer les bains, batterie de cuisine et ustensiles pour confiseurs; généralement tout ce qui concerne leurs états. 20 fév—1m

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les dépendances de leur magasin, encoignure des rues Poydras et Camp, un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs, de FARINE de moulée fraiche. Ils vendent aussi du fourage.

Ils sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public en général.

13 fév HAWLEY et co.

AVIS AU PUBLIC.

LE 24 ou le 26 février 1831 je souscrivis un billet de $1000 en faveur John Hagan & co. à dix mois de terme. Ce billet fut endossé par John Hagan & Co. et par moi, ainsi que l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.

Il est à présent impossible de retrouver ce billet à la marque, quoiqu'il soit volé, jamais le signataire n'en disposa ni n'en put entendre parler. Ce billet n'ayant jamais été négocié, je préviens le public en cas qu'il lui se présenté, de n'y prendre aucun intérêt, vû que je ne me considère ni moralement, ni légalement obligé à le payer. 26 fév—30 I. THOMAS.

ATTENTION que François Dubillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3: Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Delery, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831 pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

E. D. WHITE,

Par le gouverneur:

MARTIN BLACHE,

27 fév secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Vente par le register des testaments. Samedi 7 Mars 1835, à midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir: Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F. Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.

Terrain N°. 1, mesurant 30 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, l'ilet no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numeros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borné d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations: le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y joint une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levee et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, e 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 26 j.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le register des testaments.—Vendredi, 13 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feue Marie Louise Sanchal d'Auberville, veuve Francisco Bouligny, Peeclave et la propriété ci-après décrite, savoir: Henri, mulâtre âgé d'environ quatorze ans, domestique de maison, adonné à la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le district de Barataria, ayant 7 arpens, plus ou moins, de face sur le côté droit du bayou des Familles, sur quarante arpens, plus ou moins, de profondeur.

Conditions de la vente: L'esclave payable, en cinquième comptant, et la balance à 6 et 12